

COMMUNE DE CHAMPDRAY
SEANCE DU 07 FEVRIER 2020

PROCES VERBAL

N° 01.2020.01 – OBJET : Domaines de compétences par thème – Environnement – Autres – Budget Forêts 2020.

Mme Pierrette LAUMOND, conseillère municipale en charge de la forêt, présente les coupes qui seront mises en vente sur pied selon les cours en vigueur : 7r, 3 et 6 à Spiemont et 17 et 27 à LIEZEY.

Les prestations proposées 2020 consistent en :

* 4 080.00 €HT d'investissement :

- dégagement manuel de plantation sur 2.50 ha en parcelle 1r, 8u et 14u,
- fourniture et mise en place de 1 000 plants de douglas en parcelle 14u,
- fourniture et application de répulsif (sans phyto) – protection contre le gibier en parcelles 1, 8 et 14.

* 3 140.00 €HT de fonctionnement :

- entretien des lisières – VC 2 route du Bannerot et chemin forestier de Firbacôte sur un kilomètre (LIEZEY),
- entretien du parcellaire : débroussaillage manuel sur 3.35 km en parcelles 15 et 19,
- entretien du parcellaire : mise en peinture sur 2.20 km (échange Nids des Vosges).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les prestations proposées pour 4 080.00 €HT de travaux d'investissement et 3 140.00 €HT de travaux de fonctionnement, dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2020 et charge le Maire de signer les documents nécessaires.

(arrivée de M. Joël LEFEBVRE).

N° 01.2020.02 – OBJET : Institution et vie politique – Intercommunalité – Adhésion-retrait – Demandes d'adhésions au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable pour les demandes d'adhésions du Syndicat mixte PETR du Pays de la Déodatie, le Syndicat Intercommunal du secteur de Dompain et la commune de Baudricourt (canton de Mirecourt) au sein du S.M.I.C.

N° 01.2020.03 – OBJET : Institutions et vie politique – Intercommunalité – Modifications statutaires – Modifications des statuts du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale.

Par mèl du 18 décembre 2019, Monsieur le Président du S.M.I.C. invite le Conseil Municipal de CHAMPDRAY à se prononcer sur la modification de l'article 6 des statuts du Syndicat concernant le mode de désignation des délégués.

Pour ce qui concerne CHAMPDRAY :

« ...Les communes de moins de 10 000 habitants (au lieu de 4 000 dans les anciens statuts) sont regroupées par canton. Les conseils municipaux de ces communes élisent un délégué communal, lequel sera appelé à voter pour un ou plusieurs délégués cantonaux en fonction de la population totale des communes adhérentes au canton, à raison d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par tranche totale ou partielle de 10 000 habitants (au lieu de 4 000 dans les anciens statuts) ... »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification des statuts du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale des Vosges, tels que présentés.

Informations diverses.

La population légale au 1^{er} janvier 2020 : 179 habitants, source INSEE.

COMMUNE DE CHAMPDRAY
SEANCE DU 07 FEVRIER 2020

Le Vosges Classic Rallye passera sur le territoire communal le samedi 20 juin 2020 au matin venant de Jussarupt et en direction du Champ de Laxet.

Madame le Maire fait part du courrier d'un habitant concernant sa demande de remise gracieuse d'astreinte financière pour obstacle à l'accomplissement du contrôle de l'assainissement non collectif ainsi que la réponse négative du S.D.A.N.C. La commune de CHAMPDRAY n'ayant compétence en la matière.

Suite à la présentation des visuels pour le marquage des deux véhicules communaux, la commande va être passée auprès de IDO2.

Le nettoyage des fossés du domaine public le long de la voirie communale, suivi par le deuxième adjoint, va se poursuivre au printemps y compris à hauteur du 26, route de Laveline du Houx. Il est envisagé de canaliser le fossé du côté gauche le long de la voie communale n° 8 après le cimetière.

Monsieur Pascal DIDIER informe que les travaux commandés à l'entreprise AQUA MAINTENANCE pour la fourniture et la mise en place d'une installation de correction du pH par adjonction de soude et d'une chloration de secours auront lieu d'ici fin février début mars.

Madame le Maire fait part des demandes d'urbanisme survenues depuis le dernier Conseil :

- 16 décembre 2019 : demande de certificat informatif de Maître Anna-Sophia TIAGO ONHIMUS pour la parcelle A 1393 « Champ de Laxet » : zone inconstructible de la carte communale.
- 23 janvier 2020 : demande de permis de construire par la SCI MAISON BLANCHE pour la réhabilitation et l'extension d'un gîte existant sur les parcelles A 58, 59, 115 à 118 au 48, route de Laveline du Houx : en cours d'instruction.

Madame le Maire fait part de la carte de remerciements de la famille GEORGEL récemment endeuillée.

Madame le Maire souhaite faire un point sur le projet de scission de la Communauté de Communes des Hautes Vosges.

Elle rappelle que celui-ci ne pouvait se réaliser que si une commune extérieure à la C.C.H.V. souhaitait intégrer le nouveau périmètre. Or, depuis la Loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019, cette condition n'existe plus ; d'où les délibérations prises à nouveau par les Conseils Municipaux concernés.

Le Conseil Municipal de CHAMPDRAY rappelle sa délibération n° 06.2018.01 **du 11 septembre 2018** où il « ne souhaite pas, à ce jour, voter pour son éventuel retrait de la Communauté de Communes des Hautes Vosges et dit que ce sujet sera mis à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal si et seulement si une ou plusieurs communes hors C.C.H.V. émettent le souhait, par délibération, de rejoindre ce projet de nouveau périmètre. Ceci permettra alors de reprendre la réflexion sur un projet de périmètre intercommunal légalement envisageable.»

Les membres du Conseil confirment donc :

- qu'ils n'ont jamais envisagé de s'orienter vers une autre intercommunalité que la C.C.H.V. ou un autre périmètre créé autour de la commune de GERARDMER,
- qu'ils attendent d'être saisis pour délibérer, suite à la nouvelle Loi de décembre 2019,
- qu'ils examineront les statuts proposés pour la nouvelle intercommunalité dès que ceux-ci leurs seront communiqués sous une forme définitive (la commune de GRANGES/AUMONTZEY ayant décidé de sursoir à sa délibération, dans l'attente de modification des statuts selon sa demande).

Madame le Maire indique donc être à la disposition de ses collègues et des représentants de l'Etat pour échanger à ce sujet.

COMMUNE DE CHAMPDRAY
SEANCE DU 07 FEVRIER 2020

La prochaine activité manuelle destinée aux enfants aura lieu le jeudi 20 février 2020 de 14 h 00 à 16 h 30.

Suite à la demande d'une conseillère municipale, un nouveau courrier sera envoyé à M. AUFSATZ pour la remise en état de l'écoulement des eaux pluviales. Des travaux ayant été entamés, mais non achevés à ce jour (les écoulements provoquant également des plaques de verglas).

Le Maire,